



PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

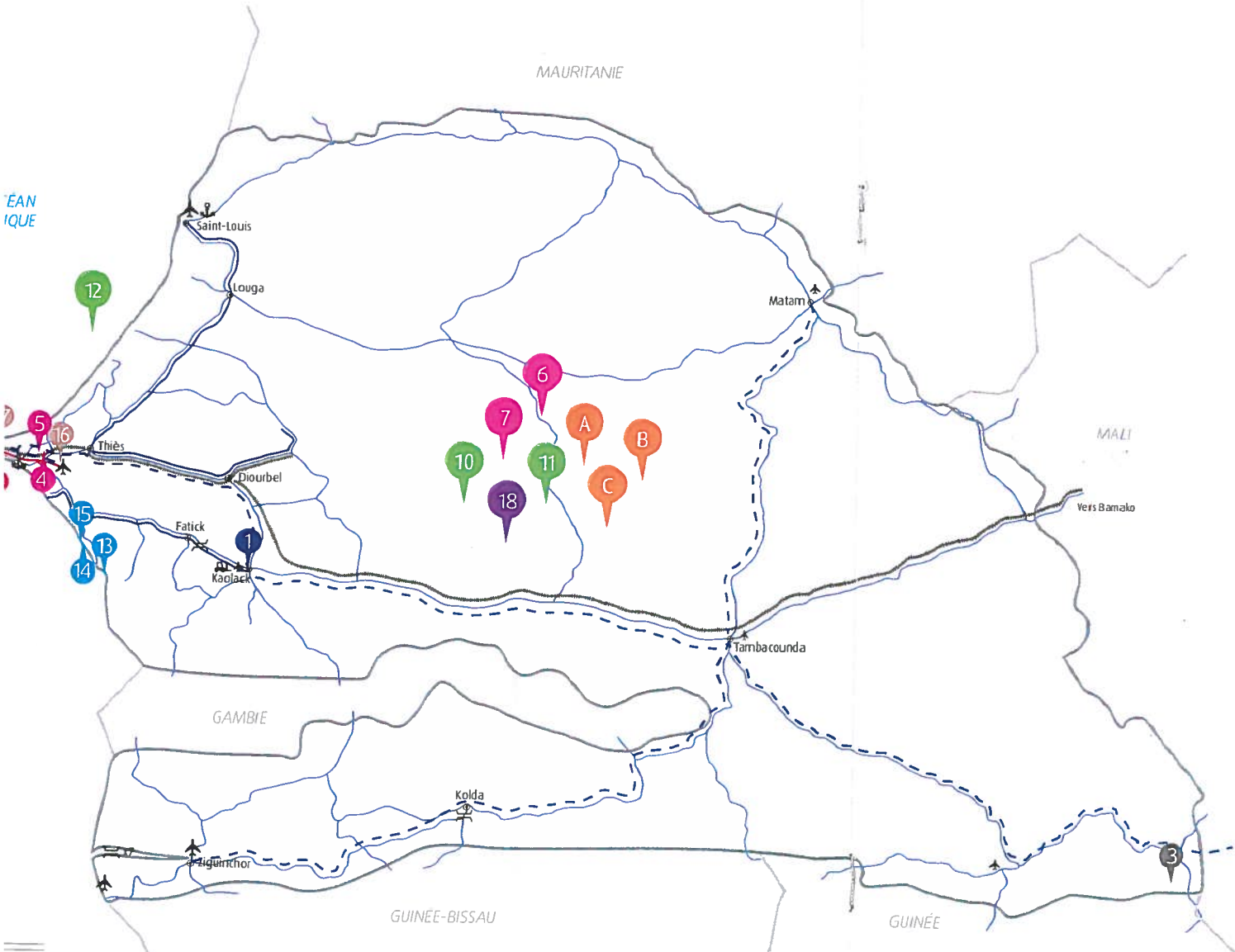
18 PROJETS PHARES



Groupe Consultatif
Paris 24 - 25 février 2014

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

PROJETS PHARES



Projet PPP	Localisation	En millions de US\$ Montant	Secteur	
1	Port sec de Kaolack	Région de Kaolack	60	Infrastructures de transport
2	Tramway de Dakar	Région de Dakar	734	Infrastructures de transport
3	Projet intégré du fer de Falémé	Région de Kédougou	202	Mines
4	Deuxième Université de Dakar	Région de Dakar	200	Éducation et formation
5	Cité du Savoir	Région de Dakar	90	Éducation et formation
6	Instituts d'Enseignement Supérieur Professionnel	Tout le territoire	160	Éducation et formation
7	Résidences Universitaires	Villes universitaires	280	Éducation et formation
8	Centre Hospitalier Aristide Le Dantec	Région de Dakar	160	Santé
9	Centre anticancéreux	Région de Dakar	30	Santé
10	Projets d'agrégation cibles sur les filières à haute valeur ajoutée et l'élevage	Tout le territoire	178	Agriculture
11	Corridors céréaliers	Tout le territoire	620	Agriculture
12	Usine de désalement d'eau de mer	Zone côtière	80	Agriculture
13	Site touristique de Joal Finio	Région de Thiès	16	Tourisme
14	Site touristique de Mbodiène	Région de Thiès	406	Tourisme
15	Site touristique de Pointe Séréne	Région de Thiès	282	Tourisme
16	Zone économique spéciale intégrée	Région de Thiès	90	Industrie et services
17	Cité des affaires	Région de Dakar	540	Industrie et services
18	Logements sociaux	Région de Dakar	440	Habitat social et cadre de vie
A	Électrification rurale	Tout le territoire	385	Énergie
B	Énergies renouvelables	Tout le territoire	100	Énergie
C	Réseaux de transport et de distribution de l'énergie	Tout le territoire	634	Énergie
---	Chemin de fer	Dakar - AIBD	200	Infrastructures de transport
---	Chemin de fer	Dakar - Tambacounda - Kédougou - Bamako	1500	Infrastructures de transport
—	Autoroute	Thiès - Diourbel - Touba	800	Infrastructures de transport
—	Autoroute	Mbour - Fatick - Kaolack	760	Infrastructures de transport
—	Autoroute	Thiès - Saint-louis	1200	Infrastructures de transport

réaliser

réaliser



Le secteur privé, un partenaire clé pour concrétiser la vision du Sénégal Emergent

La Vision "Sénégal Emergent en 2035" du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky Sall, traduit une volonté de changer de cap et d'engager durablement le pays dans une dynamique de croissance forte et inclusive, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources. Cette nouvelle vision de développement économique et social a été traduite en un plan stratégique décennal, le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le PSE vise à se positionner à l'horizon 2035 comme un hub régional logistique et industriel, minier, aérien, multiservices et touristique et à devenir un acteur de référence en Afrique de l'Ouest et au niveau de l'ensemble du continent africain.

3 AXES STRATÉGIQUES

Le PSE repose sur 3 axes stratégiques distincts mais complémentaires :

- susciter la transformation de la structure de l'économie en mettant l'accent sur la création de richesses et d'emplois ;
- promouvoir le capital humain, élargir l'accès à la protection sociale et préserver les conditions d'un développement durable ;
- répondre aux exigences de bonne gouvernance et d'intégration régionale.

Les 3 axes stratégiques visent à créer ensemble les conditions de l'émergence. Ils guident dorénavant toutes les initiatives et projets qui seront mis en œuvre au Sénégal pour aboutir à des actions concrètes et des résultats tangibles au bénéfice des populations.

Le PSE repose également sur des objectifs économiques et sociaux à atteindre pour le Sénégal à 10 ans parmi lesquels :

- un taux de croissance de 7 à 8% durable ;
- la création de 600 000 emplois formels ;
- un PIB / habitant de 1500 US\$.

3 LEVIERS

Les 3 leviers pour mettre en œuvre les axes stratégiques du PSE et construire le Sénégal Emergent sont respectivement :

- le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, moteurs d'emplois et d'inclusion sociale, à forte capacité d'exportation et d'attraction d'Investissements Directs Etrangers (IDE) ainsi que la consolidation des moteurs actuels de la croissance (TIC et BTP),
- le déploiement de moyens d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les inégalités sociales,
- le renforcement des facteurs de performances, de cohésion sociale et de stabilité.

Le secteur privé, un partenaire clé pour concrétiser la vision du Sénégal Emergent

6 SECTEURS PRODUCTIFS

Au total 6 secteurs productifs, parmi lesquels l'agriculture au sens large, l'habitat social, les infrastructures de transport, les mines, les services (logistique, éducation et santé) et le tourisme ont été identifiés comme porteurs et pouvant servir de moteur à la croissance inclusive et à la transformation de la structure de l'économie visée par l'axe 1. L'amélioration des conditions de vie, la lutte contre les inégalités sociales et la gestion des ressources constituent les 3 secteurs stratégiques prioritaires pour la mise en œuvre de l'axe 2. Finalement, le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance sera pris en charge pour la mise en œuvre de l'axe 3.

15 RÉFORMES SECTORIELLES

Pour créer les conditions préalables et favorables à l'opérationnalisation du PSE, l'Etat du Sénégal mettra en œuvre une quinzaine de réformes phares dans les domaines clés de l'Énergie, de l'Environnement des Affaires, des Infrastructures, du Capital Humain, des TIC et du Financement de l'Économie. En outre, la modernisation de l'Administration pour renforcer les capacités d'impulsion de l'Etat constituera un enjeu essentiel dans la mise en œuvre du PSE.

1 PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES CHIFFRÉ

Un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à 5 ans a été élaboré pour opérationnaliser le plan stratégique décennal du PSE et relancer la croissance économique et sociale. Le coût global de ce plan d'actions déclinant et chiffrant 190 projets prioritaires à mettre en œuvre est de F CFA 9 685,6 milliards (US\$ 19,1 milliards).

Le financement du PAP est acquis à hauteur de 70% dont 45% par l'Etat du Sénégal et, dans le cadre des engagements en cours, 20% par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que 5% par le secteur privé.

18 PROJETS EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Pour combler le gap de financement qui s'élève à 30% (F CFA 2 964 milliards soit US\$ 6 milliards) et faire face à des ressources limitées, l'Etat du Sénégal, compte non seulement sur le soutien de ses partenaires traditionnels à hauteur de F CFA 1 853 milliards (US\$ 3,7 milliards) mais s'appuiera aussi sur le secteur privé dans le cadre d'une stratégie active de promotion des partenariats public-privé pour un montant total de FCFA 1 111 milliards (US\$ 2,2 milliards).

C'est ainsi que pour stimuler le développement des secteurs moteurs de croissance et d'emplois (axe 1 du PSE), le PAP a identifié 26 projets prioritaires dont 18 projets d'infrastructures structurantes stratégiques et à forte intensité de capital à financer et à mettre en œuvre en partenariat public-privé (PPP).

Les repères d'attractivité du Sénégal

Dans le cadre du **Plan Sénégal Emergent**, l'Etat du Sénégal fait du secteur privé la locomotive du développement inclusif :

- en promouvant les secteurs porteurs à travers des programmes ciblés d'appui à l'accroissement de la productivité,
- en favorisant le partenariat public privé dans la réalisation des projets structurants de l'Etat.

La réalisation de la vision du Président de la République permettra au Sénégal de s'inscrire dans une dynamique nouvelle de croissance forte, durable et inclusive qui pourra s'adosser sur un cadre macro-économique stable et d'énormes potentialités.

UNE RÉGION DYNAMIQUE

L'AFRIQUE a le taux de croissance le plus élevé du monde :
5,5% DU PIB EN 2013

L'AFRIQUE DE L'OUEST avec la CEDEAO est la région la plus dynamique du continent :

UN MARCHÉ DE 300 MILLIONS D'ACTEURS **6,7 À 7,4% DE CROISSANCE EN PERSPECTIVE POUR 2015**



UN PAYS COMPÉTITIF

Le Sénégal dispose d'une position géostratégique unique. Il est, en terme de volume du PIB, la deuxième économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) :

UN MARCHÉ DE 80 MILLIONS D'ACTEURS

MONNAIE UNIQUE, LE FRANC CFA, INDEXÉE SUR L'EURO

DROIT DES AFFAIRES HARMONISÉ (OHADA)



UN MODÈLE DE DÉMOCRATIE ET DE LIBRE ENTREPRISE

Le Sénégal est cité en exemple en terme de stabilité politique. Il possède des institutions fortes, c'est un pays stable à forte capacité financière et avec un niveau de risque faible.

STANDARD & POOR'S
B+ STABLE / B
1^{ER} EN AFRIQUE DE L'OUEST

MOODY'S
B1
en dette souveraine en devises et monnaie locale

UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES FAVORABLE

Le Sénégal s'est engagé dans un ambitieux programme d'amélioration de son climat des affaires. L'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des réformes mis en place a contribué à une transformation de l'administration sénégalaise en une administration de services qui démontre la compétitivité du modèle sénégalais.

Le Sénégal fait partie des :

27 PAYS AU MONDE QUI ONT LE PLUS AMÉLIORÉ LE CLIMAT DES AFFAIRES CES 10 DERNIÈRES ANNÉES
(Doing Business)

10 PAYS LES PLUS COMPÉTITIFS EN AFRIQUE
(Rapport Mondial sur la Compétitivité, 2013, Davos)

TOP 10 PAYS AFRICAINS BONNE GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE
(Moh Ibrahim)

Les repères d'attractivité du Sénégal

DES INFRASTRUCTURES MODERNES ET PERFORMANTES

- **UN PORT AUTONOME** avec des procédures dématérialisées, fonctionnant à feu continu et disposant d'un terminal à conteneurs.
- **UNE ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE INTÉGRÉE (ZESI)** en construction ayant la vocation d'offrir un ensemble d'infrastructures et de services aux entreprises.
- **UN NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL (AIBD)** d'une capacité annuelle de 3 millions de passagers en phase finale de construction. Des liaisons aériennes quotidiennes relient Dakar aux grandes capitales.
- **UNE AUTOROUTE MODERNE** réalisée en partenariat public-privé améliorant la mobilité urbaine et reliant Dakar à la ZESI, à l'AIBD et aux pôles régionaux de compétitivité.
- **DES VOIES DE COMMUNICATION RELIANT DAKAR AUX 5 PAYS FRONTALIERS** (Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Guinée Conakry, Gambie).

Le Sénégal se positionne comme un hub régional. Le transport multimodal avec une parfaite intégration de la route, du chemin de fer et du maritime représente une excellente opportunité pour la compétitivité des entreprises, notamment par la réduction du temps de manutention et de stockage des marchandises à l'import et à l'export.

- **UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRISÉ À 100%**
 - 6 000 km de fibre optique,
 - 12,4 gb/s de bande passante internet,
 - 3G sur tout le territoire et 4G en phase test,
 - câble ACE de 17 000 km avec point d'atterrissage à Dakar.

DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT IMPORTANTES DANS LES SECTEURS MOTEURS DE CROISSANCE

- agriculture et pêche, TICS, tourisme, mines, énergie, éducation, santé, habitat

DES RESSOURCES HUMAINES JEUNES ET QUALIFIÉES


- 75% des sénégalais ont moins de 35 ans
- un nombre considérable d'écoles et d'universités publiques ou privées de référence

UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL

- 700 km de côtes, une température allant de 20 à 30° et 300 jours d'ensoleillement par an
- 5 sites naturels et culturels classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

CARACTÉRISTIQUES PAYS

Zone horaire	GMT	Langue officielle	Français
Climat	Tropical	Langue nationale	Wolof
Capitale	Dakar	Système institutionnel	Régime semi-présidentiel

 **13,2 millions**
Nombre d'habitants

196 712 km²
Superficie

 **53,7%**
Taux d'urbanisation

HABITAT SOCIAL ET CADRE DE VIE



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le décret n°2012-650 du 04 juillet 2012 fixe les attributions du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH). Ainsi, la mission globale du MUH indiquée dans la Lettre de Politique sectorielle est : « Contribuer au développement urbain durable par la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du cadre de vie et de promotion de l'habitat, dans le cadre d'une stratégie de planification spatiale cohérente et adaptée ».

Le cadre légal et réglementaire encadrant la mission du MUH est organisé conformément à différents textes dont, notamment :

- Code de l'Urbanisme (Loi 2009-26 du 8 juillet 2009 modifiant la loi n°2008-43 du 20 août 2008 et décret n° 2009-1450 du 30 décembre 2009)
- Code de la Construction (Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 et décret 2010-99 du 27 janvier 2010)
- Loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national
- Loi 76-66 du 2 juillet 1976 portant code du domaine de l'Etat



CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat regroupe les structures centrales d'administration et de gestion du secteur Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie au Sénégal.

Les structures centrales d'administration de gestion du secteur sont déterminées à partir de textes réglementaires dont, notamment (voir aussi projet d'organigramme du ministère) :

- le décret n°2013-1286 du 23 septembre 2013 fixant les attributions du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- l'arrêté n° 000001 du 4 janvier 2013 portant création de la Commission d'Agrément des Promoteurs immobiliers privés pour le programme de construction de logements sociaux du Gouvernement et de suivi de la mise en œuvre des programmes
- l'arrêté n° 17 870 du 8 novembre 2013 portant création et organisation du Guichet unique de l'autorisation de construire

HABITAT SOCIAL ET CADRE DE VIE



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

L'offre de logements est nettement inférieure à la demande et est constituée de programmes de logements clés en main et de parcelles viabilisées pour la construction de logements par le système de l'auto construction.

Le Sénégal connaît une croissance de l'urbanisation de l'ordre de 3,3%, supérieure à la croissance de la population qui est de 2,6%. La population urbaine du Sénégal estimée à 43% va suivre la tendance mondiale haussière, ce qui augmentera la demande en logements au moment où l'offre est déjà très en deçà de cette demande. Celle-ci serait comprise entre 10 000 et 15 000 unités d'habitation par an alors que l'offre ne dépasse guère 5 000 unités.

En plus de l'enjeu social majeur pour les populations d'accéder à l'habitat salubre à bas prix, cette situation peut être transformée en opportunité économique, étant donné que le développement accéléré de l'habitat social peut constituer un moteur du développement économique et de compétitivité à long terme, grâce au fort potentiel de création d'emplois directs et indirects et au poids du secteur dans l'économie, à savoir 11% du PIB. L'habitat est ainsi un enjeu stratégique majeur pour le Sénégal.

Les mesures suivantes sont prévues :

- organisation d'un Conseil présidentiel sur le financement de l'habitat social avant fin mars 2014 ;
- vote de la Loi d'Orientation sur l'habitat social en 2014;
- adoption d'une disposition pour la prise en charge du financement des VRD par l'État ;
- recours aux ressources extérieures pour appuyer les efforts de l'État dans l'aménagement des réserves foncières pour les rendre constructibles ;
- facilitation de l'accès des promoteurs et des coopératives d'habitat aux réserves foncières et aux grandes trames pré-viabilisées au niveau primaire ;
- implication du secteur privé national et international dans la résorption du déficit de logements ;
- mise en place d'un environnement favorable à l'émergence d'un écosystème de construction régional des matériaux de construction permettant l'industrialisation de ces composantes dont le Sénégal est potentiellement doté en quantité.

EN 2013-2014

- Entre 3 000 et 5 000 logements par an dont 1 000 par les promoteurs immobiliers et 4 000 par l'autopromotion, très inférieure à la demande
- Renchérissement du loyer et occupation anarchique de zones non planifiées et non viabilisées, souvent impropres à l'habitat

PERSPECTIVES POUR 2015-2025

- Création de nouveaux pôles urbains à Dakar et dans les autres régions du Sénégal
- Production de 5 000 unités d'habitation en 2014 et production de 10 000 unités d'habitation par an à partir de 2015



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le secteur de l'Économie numérique au Sénégal est organisé conformément à la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications

Cette loi a permis de mettre en place un cadre juridique régissant le paysage du secteur des Télécommunications et des technologies de l'information et de la Communication tout en y transposant les Directives et Actes additionnels communautaires de la CEDEAO et de l'UMOA. Elle vise essentiellement à faciliter l'accès aux services des télécommunications, encourager la concurrence sur les marchés en vue de promouvoir des prestations de qualité, mettre en place de services innovants à des tarifs compétitifs et enfin créer un climat favorable à la promotion des investissements pour développer ces réseaux de télécommunications.



CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère en charge de l'Économie numérique regroupe les secteurs de la communication, des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des postes.

Il prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État. Il comprend plusieurs directions et est la tutelle de différentes structures dont les deux acteurs institutionnels suivants :

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE).



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

Le secteur de l'Économie numérique est essentiellement porté par le secteur privé national et international. Il s'agit essentiellement :

- des 3 opérateurs de Télécommunications titulaires d'une licence globale :
 - Sonatel (Orange) du Groupe France Télécom ;
 - Sentel GSM (Tigo) du Groupe Millicom International ;
 - Sudatel (Expresso) de l'opérateur soudanais Sudatel ;
- d'un opérateur titulaire d'une licence de service universel des télécommunications ; (Consortium du Service Universel S.A. (CSU)
- de deux fournisseurs de services internet (Orange, Arc informatique) ;
- et plus de 300 Petites et Moyennes Entreprises en TIC.



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

EN 2013-2014

- Validation de la Stratégie de passage de l'audiovisuel de l'analogique au numérique.
- Elaboration d'un document de Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique.
- Autorisation temporaire de licence test pour les phases pilotes de réseau 4G aux trois opérateurs de télécommunication jusqu'au 31 décembre 2014.
- Publication du Décret d'application du Code des télécommunications

PERSPECTIVES POUR 2015-2025

- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie numérique (SNDEN)
- Mise en place de la Ville Numérique du Sénégal
- Mise en œuvre de la Stratégie Haut Débit
- Finalisation de la transition numérique
- Mise en place de centre BPO, d'unités de montage de terminaux numériques, de Digipoles, de point d'échanges Internet et d'espaces numériques (cyber cases)



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) adoptée en octobre 2012 vise l'émergence d'un secteur énergétique caractérisé par une parfaite disponibilité de l'énergie au moindre coût possible et un accès universel aux services énergétiques modernes dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale.

Sous-secteur de l'Électricité

Le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur de l'électricité est défini par la loi d'orientation n° 98-29 du 14 avril 1998 et ses décrets d'application. Elle a permis une restructuration complète du secteur, l'instauration des conditions de compétitivité avec, notamment, l'octroi de toute nouvelle capacité de production à des producteurs indépendants et l'introduction de la concurrence dans la distribution.

Cette loi a été modifiée par la loi 2002-01 du 10 janvier 2010, sur deux aspects essentiels que sont le développement de la production d'énergie électrique et le régime de propriété des ouvrages. Le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur de l'électricité a été complété par la loi 2010-21 du 20 décembre 2010 portant loi d'orientation sur les énergies renouvelables.

Sous-secteur des hydrocarbures

Le sous-secteur des hydrocarbures au Sénégal est régi, pour le segment amont, par la loi n°98-05 du 08 janvier 1998 portant Code pétrolier et ses décrets d'application et, pour le segment aval, par la loi n°98-31 du 14 avril 1998 relative aux activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures raffinés et ses décrets d'application.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel du secteur de l'énergie a été rénové en septembre 2013 avec la mise en place d'un département ministériel uniquement dédié au secteur et la redéfinition du rôle des acteurs qui sont :

- le Ministère de l'Énergie qui définit les objectifs en matière de politique sectorielle. Le ministre chargé de l'Énergie accorde les licences et les concessions, après avis motivé de la Commission de Régulation
- la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) responsable de la régulation des activités de production, de transport, de distribution et de vente d'énergie électrique au Sénégal, en particulier, de la fixation des tarifs
- la Senelec, société anonyme à capitaux publics majoritaires, qui a le monopole de la distribution et de la vente de l'énergie électrique, à l'intérieur de son périmètre de concession ;
- l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER) qui assure la promotion de l'électrification rurale, notamment par le biais du PPP hors du périmètre de la Senelec ;
- l'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) qui a pour mission de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs d'activités ;
- l'Agence nationale des Énergies renouvelables (ANER) qui assure la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs d'activités ;
- le Comité National des Hydrocarbures (CNH) qui propose les modifications de la réglementation du sous-secteur, donne des avis sur les demandes de licences, suit l'évolution des prix et l'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- la Société Africaine de Raffinage (SAR), unique raffinerie du Sénégal qui assure l'approvisionnement du marché sénégalais en produits pétroliers (diesel, gasoil, essences, carburéacteur, fuel, pétrole lampant et gaz butane) ;
- la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) qui est chargée d'assurer l'évaluation périodique du potentiel pétrolier du bassin sédimentaire et sa promotion auprès des compagnies pétrolières internationales.



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

EN 2013-2014

PERSPECTIVES POUR 2018

Sous-secteur de l'électricité

Accès à l'électricité - taux d'électrification

- 54 % au niveau national
- 90 % en zone urbaine
- 24 % en zone rurale
- 60 % en zone rurale

Production

- Parc de production à dominante thermique fioul (90%)
- Coût de production encore élevé (170 à 190 F CFA/kWh)
- Déficit de production : énergie non distribuée de 226 GWh en 2011 et 1,7 GWh en 2012
- Mix énergétique accru et équilibré basé sur le charbon et le gaz
- Coût de production de 80 F CFA/kWh

Réseaux électriques

- Vétusté des réseaux
- Faible maillage du territoire
- Développement des réseaux de transport pour l'alimentation des zones minières et anticiper sur les interconnexions
- Extension et rénovation des réseaux de distribution

Energies renouvelables

- Potentiel solaire important : irradiation entre 1850 et 2250 kWh/m²/an
- Potentiel éolien moyen sur la grande côte avec des vitesses moyennes de vent de 6m/s
- Puissance installée cumulée : 4 MWc (soit 0,7% de la puissance totale)
- 20% d'énergie renouvelable dans la puissance totale installée

Sous-secteur des hydrocarbures

Exploration et production

- 10 blocs d'exploration sur 18 attribués à des compagnies pétrolières étrangères par Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP)
- 153 puits forés de 1952 à 2010 équivalents en moyenne à un forage pour 1600 km² Vs USA 20 km²
- 705 millions de m³ de réserves probables
- 357 millions de m³ de réserves de gaz prouvées
- 120 000 Nm³ de production journalière de gaz
- Intensification des activités d'exploration et de production pétrolières

Raffinage

- 1 200 000 t/an de capacité nominale de traitement brut de la SAR contre une demande nationale de 1 800 000 t/an
- Contrainte structurelle et vétusté des installations
- Situation financière difficile aggravée par des pertes commerciales
- Maintien de l'activité industrielle de la SAR dans le moyen terme

Distribution

- Libéralisation très marquée et visible avec l'apparition de nouvelles marques nationales à côté des majors
- Doublement des parts de marchés des indépendants dans la période 2005-2010
- Domination du marché de la distribution par les 3 majors (70%)
- Mise en place d'un stockage national pour le renforcement des capacités de stockage

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Infrastructures aéroportuaires

Le secteur des infrastructures aéroportuaires au Sénégal est régi par des conventions internationales et leur gestion par l'ASECNA.

Le Sénégal a souscrit à plusieurs conventions internationales dans le domaine aérien, notamment la convention de Chicago, les directives de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), ainsi que les Traités de Yaoundé, puis ceux de Yamoussoukro.

Le Secteur du Transport aérien est caractérisé par une gestion de l'ensemble des infrastructures aéroportuaires par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) dont le Sénégal est membre.

Infrastructures routières et ferroviaires

Le Secteur des Infrastructures routières et ferroviaires au Sénégal est régi par deux textes majeurs, la loi 2003-04, portant loi d'orientation des transports terrestres et la loi 2011-11 modifiant et complétant la loi 2004-13, relative aux contrats de Construction-Exploitation-Transfert (CET).

La loi n°2003-04 définit les principes et les règles générales qui régissent l'activité des transports terrestres des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. La loi 2011-11 modifiant et complétant la loi 2004-13 du 1er mars 2004 constitue un cadre juridique dans lequel s'inscrivent les contrats de partenariat public-privé pour la réalisation, la gestion et l'exploitation des projets d'infrastructures, dans le respect des conditions de transparence et d'efficacité économiques.

Les Lettres de Politique Sectorielle (LPST 1, LPST 2 et LPSTU) définissent les grands travaux et projets structurants à réaliser pour permettre le développement et la modernisation des infrastructures routières et ferroviaires au Sénégal.



CADRE INSTITUTIONNEL

Infrastructures aéroportuaires

Le Ministère du Tourisme et des Transports aériens est chargé de la mise en œuvre de la politique du secteur des infrastructures aéroportuaires.

Le cadre institutionnel du secteur comprend de nombreux acteurs, parmi lesquels :

- le Ministère en charge des Transports aériens qui élabore les politiques et en assure le suivi et le contrôle ;
- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIM), chargée de la gestion, du contrôle et de la réglementation des activités de l'Aviation civile ainsi que de la Météorologie ;
- la Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor (HAALSS), responsable de la sécurité sur les périmètres tant civils que militaires de l'aéroport ;
- l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS).

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

CADRE INSTITUTIONNEL

Infrastructures routières et ferroviaires

Le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement est chargé de la mise en œuvre de la politique du secteur des infrastructures ferroviaires.

Le cadre institutionnel comprend des directions ministérielles (Direction des Transports Ferroviaires, etc.) et des entités autonomes rattachées au Ministère (Agence nationale des Chemins de fer - ANCF). La Direction des Transports ferroviaires (DTF), créée en 2010, assure le suivi de la mise en œuvre de la politique de transport ferroviaire.

Le paysage ferroviaire est composé de plusieurs sociétés opérationnelles émanant du secteur privé et du secteur public.

Dans le domaine public, le Petit Train de Banlieue (PTB S.A.), créé en 2003, est chargé de l'exploitation du trafic voyageur ferroviaire entre Dakar et Thiès. L'Etat a par ailleurs consenti des concessions pour l'exploitation :

- de l'axe Dakar-Bamako par la société TRANSRAIL S.A. pour le transport des voyageurs et des marchandises ;
- de la voie 2 Dakar-Thiès et de l'embranchement Thiès-Mékhé par la Société Grande Côte Opération S.A. (GCO) pour le transport de zircon, d'illuminite et de métaux.

S'agissant du secteur privé :

- la Société d'Exploitation des Industries Chimiques du Sénégal (SEFICS), créée en 1981, détient une licence d'opérateur ferroviaire et de gestion transitoire, à partir de 2005, des embranchements PK13-Mbao (6 km) et Thiès-Tivaouane (22 km) pour le transport des produits chimiques des ICS ;
- La Société des Phosphates de Thiès (SSPT) assure, outre l'exploitation, le transport des phosphates de « Lam-Lam » et de « Allou-Kagne », depuis un demi-siècle au Sénégal.

CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

EN 2013-2014

PERSPECTIVES POUR 2018

Infrastructures routières

- Réseau routier national d'une longueur de 15 000 km (routes revêtues, non revêtues et pistes)
- 450 km de routes à construire
- 450 km de routes à réhabiliter

Infrastructures ferroviaires

- Réseau ferroviaire national d'une longueur de 906 km avec :
 - 2 axes principaux : l'axe Ouest Est (645 km) Dakar - Thiès - Kidira et l'axe Sud Nord (193 km) Thiès - Saint-Louis.
 - 3 axes secondaires : Tivaouane - Darou, appartenant aux ICS, Diourbel - Touba (47 km), Guinguinéo - Kaolack (21 km) et PK13 - Mbao
- 50 km de voies à écartement standard à construire
- 644 km de voies à réhabiliter



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le secteur de l'Agriculture au Sénégal est organisé conformément à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

Cette loi, adoptée en 2004, constitue le cadre global de développement agricole devant permettre au monde agricole de jouer son rôle de moteur de croissance. La LOASP couvre l'ensemble des activités économiques rurales. Elle a pour objectifs :

- la réduction de la pauvreté
- la réalisation de la sécurité et de la souveraineté alimentaire
- la mise en place d'une réforme foncière

La LOASP constitue le cadre légal de développement agro-sylvo-pastoral pour une période de 20 ans.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural regroupe les structures centrales d'administration et de gestion de l'agriculture au Sénégal.

Le paysage institutionnel du secteur agricole, dans son ensemble, est marqué par la présence et la collaboration d'entités diverses : des structures centrales et déconcentrées de l'État regroupant la Primature et les ministères chargés de la mise en œuvre des politiques agricoles et intervenant, au niveau national, par le biais de directions techniques, de sociétés de développement et d'agences nationales.

En matière d'appui/conseil, les services sont assurés par des sociétés de développement rural (SAED, SODEFITEX, SODAGRI), ou alors par des instituts qui jouent un rôle déterminant dans la recherche/développement agricole, comme l'ANCAR (Agence nationale de Conseil agricole et rural), l'ISRA (Institut sénégalais de Recherches agricoles), l'ITA (Institut de Technologie alimentaire) et l'INP (Institut National de Pédologie). On note également la présence d'organisations professionnelles, d'ONG et d'organismes de financement.



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

Filière céréalière hors riz

- Demande interne en constante progression :
- Climat stable favorable
- Disponibilité de terres irrigables
- Forte hausse des cours mondiaux
- Déficit d'approvisionnement comblé par des importations

Filière riz

- Production dans la Vallée du Fleuve Sénégal, notamment dans la basse et moyenne vallées (Dagana, Podor etc.)
- Forte hausse de la demande nationale
- Niveau de consommation annuelle de plus 70kg/tête d'habitant
- Déficit d'approvisionnement comblé par les importations (plus de 400 000 t/an)

Filière horticole

- Mais doux, Banane, Poivrons, Patate Douce, Citron, Gombo, etc.
- Oignon et banane en import substitution
- Produits Bio (Mangue, Banane etc.)
- Haricots verts : Bobby, fin, X-fin, etc.
- Tomates cerise
- Herbes aromatiques
- Asperges et autres produits de contre-saison
- Horticulture d'Exportation (Fruits et légumes de contre-saison, Fruits tropicaux)

Autres opportunités d'investissement dans l'Agriculture

- Transformation agro-alimentaire
- Industries de conditionnement et d'emballage
- Logistique de froid et conservation
- Infrastructures post-récolte, etc.

L'agriculture sénégalaise s'est lancée depuis plusieurs années dans une importante politique de diversification portant notamment sur le développement et la promotion des cultures d'exportation.

EN 2013-2014

- Terres Arables : 3,8 millions ha, 2,5 ha emblavés en moyenne par an
- Climat : Soudano sahélien permettant trois saisons de culture (hivernage, contre saison sèche ; contre saison pluviale)
- Pluviométrie : Nord environ 300 mm/an, Centre environ 600-800 mm/an, Sud - Est environ 1200 mm/an
- Ressources en eau : 35 milliards m³
- Eaux de surface : 31 milliards m³
- Eaux souterraines 4 milliards m³
- Potentiel Irrigable : 350 000 ha dont seulement 130 000 ha aménagés
- Cultures majeures : Riz, Mil, Maïs, Sorgho, Arachide, Oignon, Tomate, Pomme de terre, Haricot, Patate douce, Melons, Mangues, bananes)
- Type agriculture : Agriculture familiale (environ 90% d'exploitations familiales), agro-business /Agriculture industrielle (investissements nationaux et internationaux)

PERSPECTIVES POUR 2018

- Riz : atteindre l'autosuffisance d'ici 2017 par le biais d'une production de 1 600 000 T de riz paddy avec une contribution plus équilibrée de la Vallée du Fleuve et des zones pluviales du Sud
- Oignon : atteindre l'autosuffisance en 2016 / 2017 avec une production de 265 000 T en comblant le déficit actuel de 150 000 T par la régénération des semences et la création de systèmes de stockage
- Arachide : atteindre une production de 1 000 000 T par l'augmentation des rendements moyens, l'accélération de la reconstruction du capital semencier certifié en 2 ans et intensification de la mécanisation
- Fruits et Légumes de contre saison : atteindre, avec une croissance de +/- 10% par an, un volume des exportations vers l'Europe de 157 500 T à l'horizon 2017

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le secteur de l'enseignement supérieur au Sénégal est organisé conformément à la loi d'orientation n°91-22 du 30 janvier 1991.

Cette loi organise l'ensemble du secteur de l'éducation nationale en rappelant ses principes généraux et en présentant l'organisation des systèmes scolaire et universitaire.

En son article premier, elle définit les principales missions de l'éducation nationale, à savoir :

- préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation toute entière
- promouvoir les relations dans lesquelles la nation se reconnaît
- élever le niveau culturel de la population

Ainsi, la mission fondamentale de l'éducation nationale est de répondre à la demande sociale du Sénégal.

Au sens de cette loi, l'Enseignement Supérieur vise à former les agents de développement dont le Sénégal et l'Afrique ont besoin pour jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelle.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche regroupe les structures centrales d'administration et de gestion de l'enseignement supérieur public et privé. Le Ministère de tutelle de l'enseignement supérieur public et privé au Sénégal est structuré en Directions.

Récemment créée, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) est chargée de l'élaboration et de la mise à jour des données sur l'Enseignement Supérieur, de conduire l'analyse des formations supérieures (délivrance des agréments), de proposer des projets de plans stratégiques nationaux et de répartir les ressources financières entre les établissements d'enseignement supérieur suivant des critères établis.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

L'offre d'enseignement supérieur au Sénégal se compose de trois (3) types d'établissements. L'enseignement supérieur public au Sénégal se compose principalement de cinq (5) universités : l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis, l'Université de Thiès, l'Université de Ziguinchor et l'Université de Bambey.

A ces universités, il faut ajouter les Ecoles Nationales Supérieures telles que l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT).

Le Sénégal compte également environ 173 établissements privés d'enseignement supérieur qui délivrent essentiellement des formations professionnelles dans le domaine du tertiaire.

En 2011, les établissements publics accueillent un effectif total de près 78 000 étudiants. Caractérisées par une faible autonomie financière vis-à-vis de l'État, les universités publiques font face à de nombreux défis.

A côté des universités publiques, le Sénégal compte quatre (4) écoles d'enseignement supérieur à vocation régionale créées avec la collaboration de plusieurs pays :

- l'Ecole Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) formant aux métiers de la médecine vétérinaire
- l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) spécialisée dans les domaines de la téléinformatique et des télécommunications
- le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG), sous tutelle de la BCEAO, offrant des diplômes dans le domaine de la finance, de la comptabilité et de la gestion
- l'Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) offrant une formation dans les domaines de la sûreté de l'Aviation Civile, de la gestion des aéroports, du management, de l'informatique et de la maintenance des infrastructures de génie civil, sous la tutelle de l'ASECNA

EN 2013-2014

• 985 étudiants / 100 000 habitants

PERSPECTIVES POUR 2015-2025

• 1317 étudiants / 100 000 habitants



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le droit à la Santé et l'Action sociale trouvent leur fondement dans la Constitution Sénégalaise. Considérée, à la fois, comme une condition essentielle de la croissance, nécessaire au développement, et comme un facteur d'équilibre social, la santé est hissée au rang de droit fondamental par la constitution sénégalaise qui stipule, en son article 17, que « l'État et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées ».

La vision du secteur est de faire du Sénégal un pays où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité, sans aucune forme d'exclusion.

CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale est organisé selon une structure pyramidale avec trois niveaux distincts : niveau périphérique (EPS1), niveau intermédiaire (EPS2) et niveau central (EPS3).

Une telle organisation présente l'avantage de rapprocher le système de santé des populations et de permettre l'harmonisation des indicateurs de santé, tels que définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans la région africaine.

Ainsi, dans le cadre de la réforme hospitalière, les hôpitaux ont acquis le statut d'Établissement Public de Santé (EPS) avec trois niveaux de référence : EPS 3 (hôpitaux nationaux), EPS 2 (hôpitaux régionaux) et EPS 1 (centres et postes de santé de référence de certains districts).

Le niveau périphérique (EPS1) constitue la zone opérationnelle et correspond au district sanitaire avec un médecin-chef à sa tête. Le district est constitué, au minimum, d'un centre de santé et d'un réseau de postes de santé, de cases de santé et de maternités rurales.

Le niveau intermédiaire (EPS2) correspond à la région médicale avec un médecin de santé publique à sa tête. Ce service de l'État joue un rôle stratégique, en assurant la coordination, la supervision, le contrôle et l'inspection des structures sanitaires publiques et privées de la région.

Le niveau central (EPS3) joue un rôle normatif et politique. Il regroupe le cabinet et le secrétariat général du ministère de la Santé et de l'Action sociale, ainsi que les directions générales et directions et services rattachés.

Aussi, hormis les services et établissements classiques concernés par l'action sanitaire, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale dispose, au niveau déconcentré, les services régionaux et départementaux de l'action sociale, les centres de promotion et de réinsertion sociale et les centres de réadaptation sociale.



CARTOGRAPHIE DU SECTEUR, SITUATION ET PERSPECTIVES

L'offre de services de soins au Sénégal est structurellement portée par le secteur public et complétée par le secteur privé qui est faiblement intégré dans la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux de santé.

Au niveau périphérique, les soins de santé de base, de maternité et dentaires sont offerts dans les centres de santé et quelques postes de santé.

Les soins obstétricaux et néonataux d'urgence sont disponibles essentiellement dans les établissements publics de santé, les centres de santé, les postes de santé avec maternité, les postes de santé sans maternité et des maternités isolées. Des soins spécialisés chirurgicaux sont également disponibles dans les établissements publics de santé et dans certains centres de santé.

Tous les centres de santé disposent de laboratoires.

Au niveau intermédiaire, les soins de médecine générale, de chirurgie générale et césarienne sont proposés par les EPS2 qui sont implantés dans tous les chefs-lieux de région.

Au niveau national, les soins spécialisés avec des spécialités médicales et chirurgicales pointues sont offerts par les EPS3 et certaines cliniques privées. L'essentiel des moyens de diagnostic de pointe (IRM, Scanner, coronographie, tests ADN, analyses biomédicales, etc.) est localisé dans ces structures.

D'autres formations sanitaires publiques sont sous la tutelle d'autres ministères : Forces Armées, Éducation Nationale (Hôpital Principal, Centres médico-scolaires).

A côté du secteur public, le secteur privé, largement concentré à Dakar et à Thiès, joue un rôle important dans l'offre de services de soins. A cela s'ajoute l'offre de soins d'ONG et d'associations qualifiées. En outre, une certaine partie de la population a recours à la médecine traditionnelle.

EN 2013-2014

- Obsolescence des plateaux techniques
- Services d'Accueil d'Urgence (SAU) non fonctionnels
- Organisation de la demande à travers la Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Mise en œuvre de politiques de gratuités

PERSPECTIVES POUR 2015-2025

- Couverture et relèvement des plateaux techniques
- Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Politique Nationale des Urgences
- Renforcement mécanismes des politiques de gratuité
- Amélioration de la gouvernance du secteur (GAR, FBR)
- Développement du partenariat public privé



PORTRAIT DU SECTEUR

Traditionnellement axée sur le balnéaire et les affaires, on assiste depuis quelques années au développement de produits de niche. On distingue quatre principaux produits touristiques, avec cependant une forte prédominance du tourisme balnéaire (54% de l'offre) et d'affaires (33% de l'offre) La destination touristique «Sénégal» s'est construite autour du tourisme d'affaires et de congrès.

Dakar s'est positionné comme la porte de l'Afrique de l'Ouest, pour le tourisme de congrès et d'affaires, eu égard à sa position géographique privilégiée. La capitale est bien positionnée sur ce créneau à la faveur de son climat doux, sa position exceptionnelle et le dynamisme de sa diplomatie.

Les zones touristiques à grande capacité sont Dakar (Tourisme d'affaires et Balnéaire), Thiès (Balnéaire) plus particulièrement la petite côte, Casamance (Ecotourisme et Balnéaire), Tambacounda (Tourisme de cynégétique et de découverte), Fatick (Ecotourisme) et Saint-Louis (Tourisme Culturel et Balnéaire).

Il s'est progressivement développé autour des grandes stations touristiques du Sénégal, une infrastructure de soutien très importante faisant de ce secteur un des piliers du développement du pays.

AVANTAGES COMPARATIFS

Le Sénégal dispose d'avantages comparatifs dans le secteur du Tourisme. Les facteurs écologiques suivants sont les plus prédominants :

- 300 jours d'ensoleillement par an
- 5 heures de vol du grand marché émetteur européen
- 500 km de plages
- 700 km de côtes
- Aménagement de nouveaux sites en cours sur la petite côte
- Segment à forte croissance ces dernières années et existence de belles opportunités de développement
- Amélioration de la mobilité urbaine au niveau des grands axes routiers
- Importants atouts naturels avec écosystèmes côtiers, fluviaux et terrestres
- Richesse de la biodiversité
- 6 parcs nationaux
- 4 réserves naturelles
- Fort développement de niches telles que le Tourisme de Découverte et la Pêche Sportive

★ POSITIONNEMENT DU SENEGAL

Le secteur du tourisme offre une large gamme d'opportunités dans différentes filières et activités notamment l'aménagement de zones touristiques, l'hôtellerie et la restauration, le transport touristique, l'organisation de conférences et de congrès, les ludiques etc.

Le nouveau positionnement du développement touristique du Sénégal repose sur une stratégie nationale d'accroissement de l'offre et de la qualité. Il s'inscrit également sur la durabilité avec la prise en compte, dès la phase initiale de conception des projets, des enjeux environnementaux, biophysiques et sociaux.

Dakar s'est positionné comme la porte de l'Afrique de l'Ouest, pour le tourisme de congrès et d'affaires, eu égard à sa position géographique privilégiée. Dakar est bien positionné sur ce créneau à la faveur de son climat doux, sa position exceptionnelle, sa stabilité politique et le dynamisme de sa diplomatie.

Le tourisme d'affaires demeure, grâce à Dakar, le segment touristique le plus porteur de l'offre touristique globale au Sénégal. Dakar est un carrefour d'affaires très prisé et la ville accueille les sièges régionaux de grands institutions publiques ou privées : la BCEAO, Sanofi-Aventis, Ericsson, l'ASECNA, Philip Morris, etc.

Le segment du tourisme d'affaires a connu un essor fulgurant durant ces dernières années et a encore de belles opportunités de développement.

L'Etat sénégalais a par ailleurs, amorcé une politique étendue de consolidation des atouts de la destination dans le tourisme d'affaires, en consolidant Dakar comme hub d'affaires et de rencontres dans la sous-région, plusieurs événements d'envergure s'étant tenu à Dakar dernièrement (Assemblées Générales BAD, Conférence Islamique etc.).

De plus, la politique de l'Etat vise un renforcement des capacités d'accueil dans cette filière avec des opportunités existantes dans la reprise et l'exploitation d'hôtels en concession ou en acquisition propre, mais également dans la réalisation et l'exploitation de complexes multifonctionnels destinés à l'organisation de congrès ou d'expositions à grande échelle.

> Réaliser une infrastructure portuaire d'une superficie de 70 ha (30 ha pour le port et 40 ha pour les activités annexes)



LOCALISATION

- Mbadakhoune, région de Kaolack



ÉTUDES

- Faisabilité : à actualiser
- Techniques : à réaliser



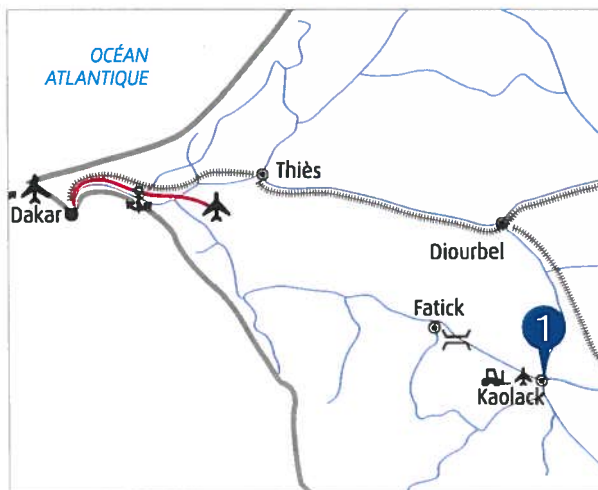
COÛT ESTIMÉ

- 60 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Industrie et des Mines



CARACTÉRISTIQUES



Construction d'un terminal céréalier comprenant :

- des aires et installations de stockage (stockage ouvert ou fermé, à l'air libre, dans des silos ou en entrepôts)
- des installations, infrastructures de manutention, déchargement, stockage, conditionnement et chargement
- des infrastructures et aménagements portuaires pour les produits céréaliers

Construction d'un terminal à conteneurs comprenant :

- une plate-forme de manutention
- une voie ferrée embranchée
- un parking camions
- une aire de dépôtage



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en place un hub logistique régional
- Contribuer de façon significative au développement des activités économiques de la région de Kaolack
- Réduire le coût des échanges avec les pays de la sous-région comme le Mali
- Alléger le parcours Kaolack - Dakar - Kaolack, soit une diminution de 400 km pour les gros Gorteurs routiers maliens, gambiens et guinéens



APERÇU SECTEUR

- Position géographique stratégique de la région de Kaolack
- Secteur céréalier porteur avec divers programmes nationaux et une consommation en croissance
- Principales céréales : riz, mil, maïs, sorgho
- Production nationale en 2012 : 2 035 millions de tonnes
- Production cible en 2015 : 2 795 millions de tonnes

> Construire un réseau de Tramway urbain de 35 kilomètres



LOCALISATION

- Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité et ingénierie : à réaliser



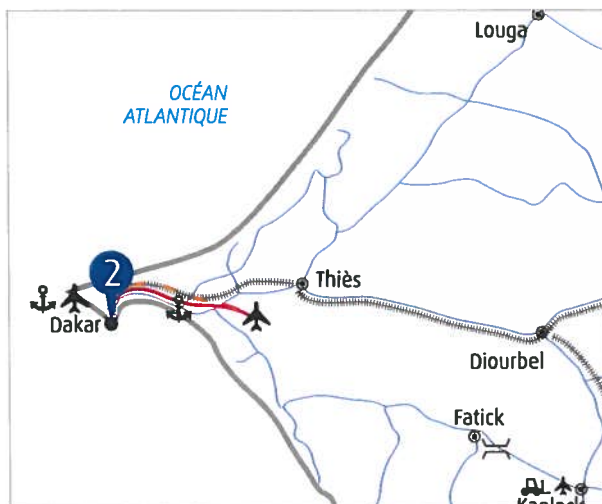
COÛT ESTIMÉ

- 734 millions US\$



ACTEURS

- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement



CARACTÉRISTIQUES



- Mise en place des équipements et matériels roulants (rails, rames, sous-stations électriques)
- Construction des arrêts, des dépôts et de la signalisation avec aménagements et intégration dans le milieu urbain
- Construction et équipement d'un centre de maintenance et d'un poste de commandement et de supervision



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la mobilité urbaine et la qualité de vie des populations dans l'agglomération de Dakar
- Favoriser un partage équilibré des espaces publics entre les piétons et les différents modes de transport
- Développer un réseau de transport multimodal efficace et performant



APERÇU SECTEUR

- Près de 9 millions de déplacements par jour ouvré dont près de 82 % à pieds
- Taux de mobilité : 4,7 déplacements/pers/jour en 2003 (Source : Enquêtes Ménages, 2001)
- 1 700 000 déplacements motorisés/jour à l'horizon 2025 (19% par rapport au total des déplacements)
- 1 200 000 déplacements en transport en commun/jour à l'horizon 2025 (13% par rapport au total des déplacements)

Projet intégré du fer de Falémé

> Exploiter 15 à 25 millions de tonnes de minerai de fer



LOCALISATION

- Falémé, région de Kédougou



ÉTUDES

- Faisabilité : réalisée



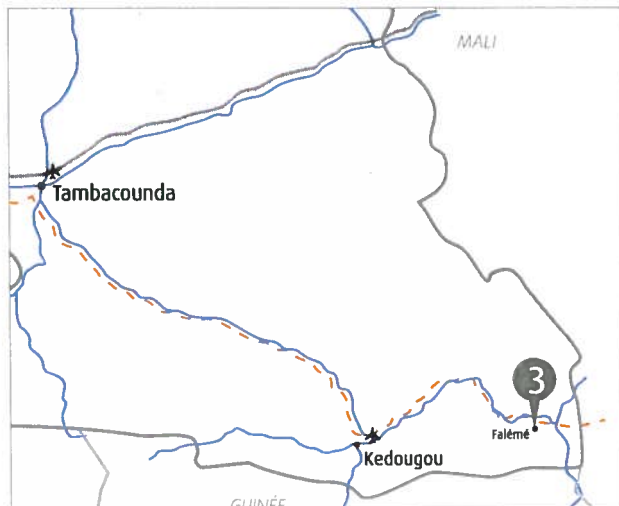
COÛT ESTIMÉ

- 202 millions US\$ (hors port de Bargny et chemin de Fer)



ACTEURS

- Ministère de l'Industrie et des Mines
- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement
- APIX S.A.



CARACTÉRISTIQUES



Composante 1

(projet en financement classique d'un coût estimé à 1500 millions US\$, voir fiche "Chemin de fer Dakar-Tambaounda-Kédougou-Bamako")

- Construction d'infrastructures ferroviaires : lignes ferroviaires Falémé-Tambaounda, Tambaounda-Dakar, Dakar-Bargny

Composante 2

(projet en PPP d'un coût estimé à 736 millions US\$)

- Mise en place d'infrastructures portuaires : port minéralier et vraquier à Bargny

Composante 3

- Construction et exploitation de la mine



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en exploitation effective le gisement de fer de la Falémé (2014-2015)
- Produire annuellement 15 millions de tonnes de fer
- Exporter partiellement et vendre localement pour supporter l'industrie du BTP



APERÇU SECTEUR

- Gisement de fer de très bonne qualité
- Durée d'exploitation estimée à 20 ans
- Extraction moyenne de 12 à 15 millions de tonnes de minerais de fer par an
- Prévission de production de 25 millions de tonnes par an en 2024
- Possibilité de tirer profit, grâce aux chemins de fer, de l'exploitation du fer et de la bauxite de Faléa au Mali

> Bâtir une université de classe mondiale orientée Sciences, Technologies, Métiers, Sciences économiques et sociales, Gestion


LOCALISATION

- Sébikotane, région de Dakar


ÉTUDES

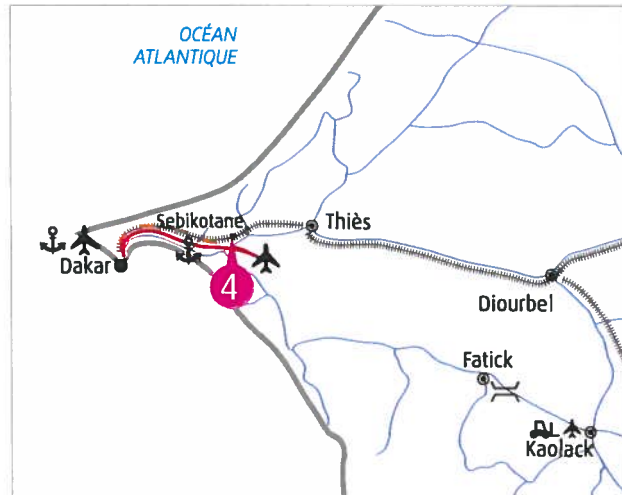
- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité et techniques : à réaliser


COÛT ESTIMÉ

- 200 millions US\$


ACTEURS

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique


CARACTÉRISTIQUES

Construction et équipements :

- des infrastructures administratives (rectorat, scolarités, salles de conférences, bureaux, etc.)
- des infrastructures pédagogiques et de recherche (amphithéâtres, salles de cours, salles de travaux pratiques, ateliers, laboratoires de recherche)
- des infrastructures sociales et de loisirs (résidences universitaires pour étudiants d'une capacité de 15 000 lits et commodités, logements du personnel, hôtel de l'université, restaurants, complexes culturel et sportif)


OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Positionner le Sénégal parmi les pays leaders dans la formation supérieure de qualité
- Participer à l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur et innover au niveau du choix des filières
- Articuler les formations aux besoins du marché de l'emploi et de développement du pays


APERÇU SECTEUR

- Nombre d'étudiants attendus : 30 000
- Taux d'hébergement sur le nombre d'étudiants attendus : 75% (22 500 étudiants)
- Taux d'accroissement annuel du nombre d'étudiants : 15%

> Aménager sur 12 ha une Cité du Savoir, selon les standards internationaux de construction



LOCALISATION

- Nouvelle ville de Diamniadio, région de Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



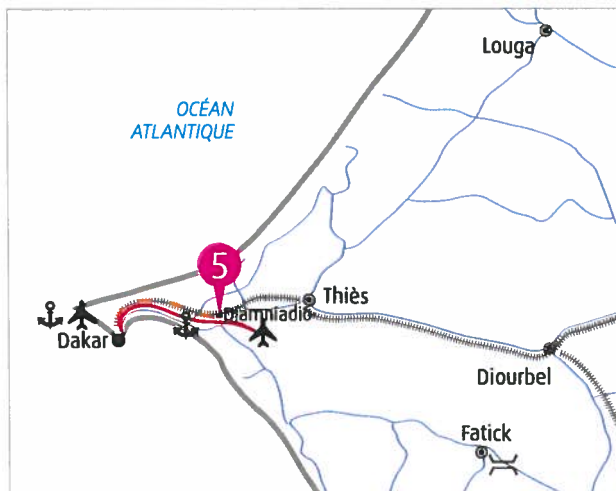
COÛT ESTIMÉ

- 90 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique



CARACTÉRISTIQUES



Construction et équipements des espaces :

- Enseignement numérique
- Systèmes d'information
- Services techniques
- Gouvernance et évaluation accueillant les sièges de certaines institutions
- Recherche, innovation et transfert de technologie
- Culture scientifique et technique
- Détente et loisirs



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Rapprocher l'enseignement supérieur, la recherche et le monde de l'entreprise
- Favoriser l'innovation, la recherche et la création d'entreprises innovantes
- Renforcer les capacités managériales des gestionnaires d'établissement d'enseignement supérieur
- Promouvoir la culture scientifique



APERÇU SECTEUR

- Flux de fonctionnaires attendus : 600 fonctionnaires, compte tenu de l'effectif actuel et des structures en création
- Opportunités d'investissement : réalisation de bureaux et de bâtiments innovants qui n'existent pas au Sénégal (ex : Centre de Cloud computing)
- Taux de remplissage attendu : 100%, pour la partie administrative

Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP)

> Mettre en place un réseau d'établissements d'enseignement supérieur public à vocation professionnelle



LOCALISATION

- Dakar et banlieue
- Régions de Thiès, Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Kédougou, Bignona
- Régions de développement prioritaire (Matam, Tambacounda, Ziguinchor)



ÉTUDES

- Faisabilité et techniques : réalisées



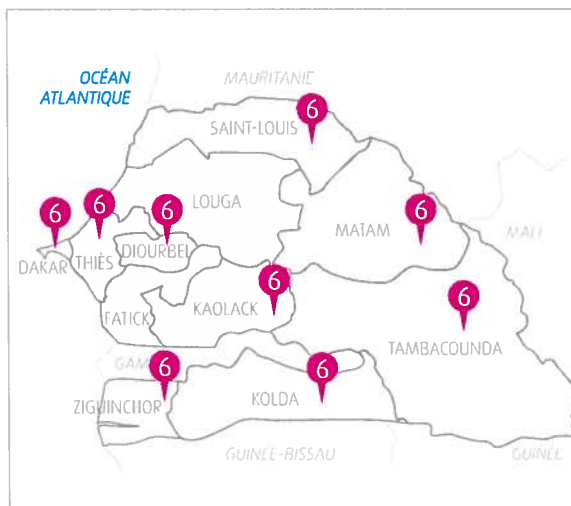
COÛT ESTIMÉ

- 160 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- des infrastructures pédagogiques (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers et salles de travaux pratiques, salles informatique et multimédia, centre de documentation)
- des infrastructures administratives (bureaux, salles polyvalentes ou de réunions)

Equipements :

- matériels spécialisés pour laboratoires, salles techniques, ateliers et salles de travaux pratiques



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la pertinence du système d'enseignement supérieur et le programme de compétitivité et de croissance du Sénégal
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- Développer des programmes courts (Bac+2) répondant aux besoins économiques et conduisant à des diplômes de Technicien supérieur
- Former une main d'œuvre qualifiée et compétente répondant aux besoins du secteur productif



APERÇU SECTEUR

- Population active : 3 406 193
- Jeunes de 15 à 34 ans représentant 50 % de la population active
- Taux de chômage : 12,9%
- Taux de sous-emploi : 27,7%

Résidences universitaires

- > Construire plusieurs résidences universitaires aux standards internationaux d'une capacité totale d'hébergement de plus de 40 000 étudiants



LOCALISATION

- Dakar (Université Cheikh Anta Diop)
- Saint-Louis (Université Gaston Berger)
- Diourbel (Université Alioune Diop de Bambey)
- Thiès (Université de Thiès et Ecole polytechnique de Thiès)
- Ziguinchor (Université Assane Seck)
- Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel (Université du Sine-Saloum)



ÉTUDES

- Techniques : à réaliser



COÛT ESTIMÉ

- 280 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique



CARACTÉRISTIQUES



Construction et équipements :

- 6 700 chambres et 9 cuisines restaurants de grande capacité (1ère phase)
- 5 800 chambres et 10 cuisines restaurants de grande capacité, 10 centres médicaux et 10 salles de sports (2ème phase)



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer le taux de réussite des étudiants en leur offrant un meilleur cadre de travail
- Renforcer les capacités d'accueil des infrastructures sociales des universités (résidences, restaurants, services médicaux)
- Améliorer la qualité des services sociaux offerts au niveau des campus (logements, restauration, etc.)



APERÇU SECTEUR

- Nombre actuel d'étudiants toutes universités confondues : 16 000
- Perspectives d'évolution des effectifs (universités existantes et future Université du Saloum) : 44 000
- Demande non satisfaite en logements à moyen terme : 28 000

> Construire et équiper une infrastructure sanitaire et de recherche spécialisée sur le cancer



LOCALISATION

- Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



COÛT ESTIMÉ

- 30 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale



CARACTÉRISTIQUES



Construction et équipements :

- d'une unité de chirurgie carcinologique
- d'une unité d'hospitalisation polyvalente
- d'un centre d'hospitalisation de jour pour la chimiothérapie
- d'une unité de radiothérapie avec 2 bunkers pour accélérateur de particules
- d'un centre d'imagerie Médicale avec scanner, IRM et Pet Scan
- d'une unité de bio pathologie composée de laboratoires de pathologie, de biologie moléculaire et biochimie et de bactériologie et virologie
- d'une unité de consultation et de soins externes
- d'un bloc administratif incluant un bureau du registre des tumeurs
- d'un bloc d'enseignement et de recherche
- d'un réceptif d'accompagnants de patients
- d'un bloc technique (cuisine, buanderie, atelier de maintenance, etc.)



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Relever le plateau médical par la mise en place d'une infrastructure aux normes internationales, dédiée à une pathologie en constante augmentation sur le plan national et sous-régional
- Offrir une prise en charge aux patients sénégalais et de la sous-région, en vue de réduire les évacuations coûteuses vers l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud
- Centraliser les moyens et les ressources humaines pour une prise en charge multidisciplinaire et efficiente du cancer



APERÇU SECTEUR

- Réception de patients en provenance de plusieurs pays de l'espace CEDEAO
- Nombre de patients admis par an : 6148
- Déficit à couvrir : 51% des patients atteints de cancer et non pris en charge en 2012

Centre hospitalier Aristide Le Dantec

> Réhabiliter l'hôpital Aristide Le Dantec possédant le plus grand potentiel de ressources humaines sur le plan médical de toute l'Afrique de l'Ouest et du Centre



LOCALISATION

• Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



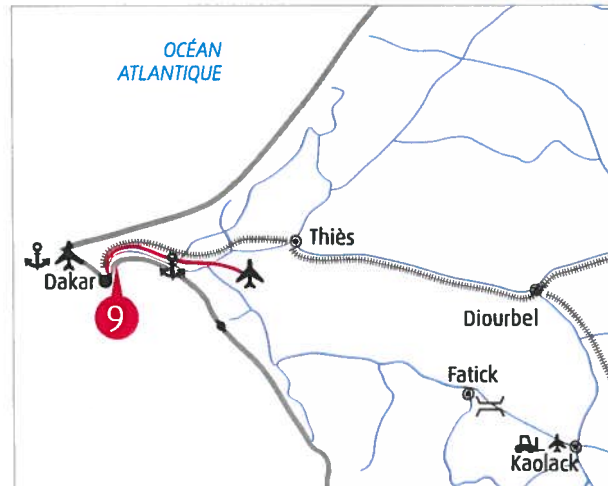
COÛT ESTIMÉ

• 160 millions US\$



ACTEURS

• Ministère de la Santé et de l'Action Sociale



CARACTÉRISTIQUES



- Construction en plusieurs phases de pôles d'infrastructures fonctionnels
- Construction d'un hélicoptère
- Acquisition d'équipements de dernière génération
- Développement du capital humain



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Migrer d'un hôpital de niveau 3 vers un hôpital de 4ème génération
- Faire de l'hôpital un centre hospitalier universitaire moderne
- Conformer les infrastructures et équipements aux normes hospitalières modernes de pointe (792 lits)
- Créer les conditions matérielles et médicales adéquates pour une meilleure prise en charge des malades
- Former un personnel de santé de qualité
- Développer un environnement propice à la recherche fondamentale et appliquée
- Promouvoir une hygiène hospitalière ainsi que la qualité et la sécurité des actes en fonction des normes ISO



APERÇU SECTEUR

- Réception de patients en provenance de plusieurs pays de l'espace CEDEAO
- Expertise médicale de renommée
- Capacité actuelle : 515 lits
- Déficit de 50% de l'accueil
- Hospitalisations : 10 000 malades par an
- Consultations : 100 000 malades, en moyenne, par an
- Interventions chirurgicales : 6 300 en moyenne, par an

Projets d'agrégation ciblés sur les filières à haute valeur ajoutée et l'élevage

- > Créer et mettre en place 100 à 150 projets d'agrégation de fermes agricoles dans les filières de l'horticulture (fruits et légumes) et de l'élevage (lait, aviculture, etc.)



LOCALISATION

- Zone des Niayes,
- Vallée du Fleuve Sénégal,
- Zone Sud,
- Zone Centre (Nord et Sud)



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



COÛT ESTIMÉ

- 178 millions US\$

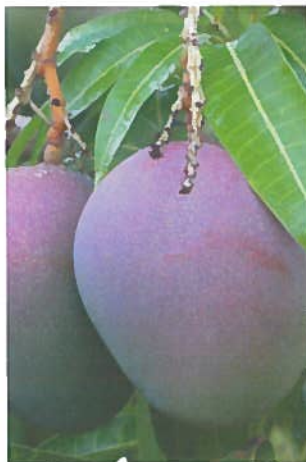


ACTEURS

- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



CARACTÉRISTIQUES



- Organisation des petits producteurs agricoles autour de grands opérateurs modernes, hautement productifs et à haut niveau de productivité
- Développement de packages de services : financement, accès aux intrants/matériels agricoles, appui technique/encadrement, collecte de la production/transformation/commercialisation
- Aménagement d'espaces dédiés et construction d'infrastructures de stockage et de transformation et de pistes de désenclavement
- Facilitation de la mise en place de 7 grands modèles d'agrégation dépendant de la vocation de l'agrégateur, de son mode de gouvernance et de son degré d'intervention dans la production



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Positionner le Sénégal comme un exportateur majeur de fruits et légumes, par le doublement de sa production
- Identifier les agrégateurs de la 1ère vague avant 2015 et 50 à 100 de plus avant 2023
- Mettre en place 50 projets d'agrégation avant 2015 et 50 à 100 projets de plus avant 2023
- Augmenter la productivité et encadrer les éleveurs et producteurs
- Accélérer l'industrialisation / modernisation des filières



APERÇU SECTEUR

- Rendements de fruits et légumes satisfaisants : 23 t/ha pour l'oignon, 29 t/ha pour la pomme de terre et 30 t/ha pour la tomate, 20 t/ha pour le melon, 12 t/ha pour la mangue et 24 t/ha pour la banane
- Filière laitière dynamique et marché local urbain porteur pour les produits laitiers mais marqués par une faible couverture de la demande nationale

> Développer 3 à 4 corridors céréaliers et intensifier les bassins agricoles irrigués pour la production de céréales (mil/riz/maïs)



LOCALISATION

- Etendue du territoire national



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



COÛT ESTIMÉ

- 620 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



CARACTÉRISTIQUES



- Soutien à l'émergence d'agréateurs pour le développement de la production et de la commercialisation des céréales
- Création de « méga-fermes »
- Mise en place d'équipements de transformation
- Mise en place d'infrastructures hydro-agricoles



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en place un cadre intégré incitatif et sécuriser le foncier avant fin 2014
- Développer de nouvelles semences et mettre à niveau des infrastructures agricoles à l'horizon 2018
- Doubler la production de céréales dans les dix (10) prochaines années
- Substituer 30 à 50% de la consommation de blé par les céréales locales



APERÇU SECTEUR

Production déficitaire en céréales comblée par une importation massive de riz et de blé :

- 1 205 000 t de céréales importés pour un besoin estimé à 2 450 000 t en 2013
- Rendements : 5 t/ha de riz - 1,5 t/ha de maïs - 0,9 t/ha de sorgho, etc.
- 64% de terres irrigables
- 35 milliards de m³ de ressources en eau douce
- 4 milliards m³ d'eaux souterraines
- Production cible 2015 : 2795 millions de tonnes

Usine de dessalement d'eau de mer

> Construire une usine de dessalement d'eau de mer pour obtenir de l'eau douce (potable et utilisable pour l'irrigation)



LOCALISATION

- Zone côtière du Sénégal



ÉTUDES

- Faisabilité : à réaliser
- Impact environnemental et social à finaliser



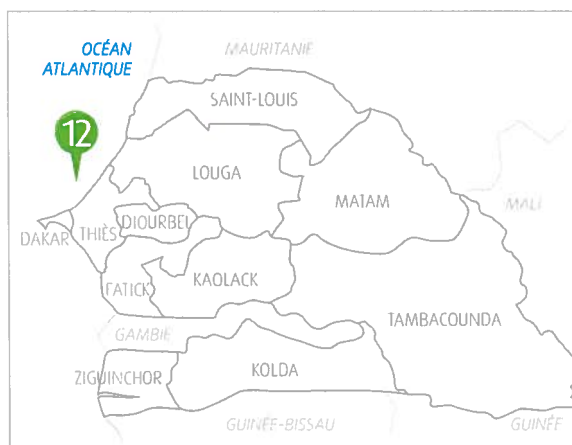
COÛT ESTIMÉ

- 80 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
- Ministère de l'Hydraulique



CARACTÉRISTIQUES



- Construction d'un émissaire de prise en mer
- Mise en place d'une station de pompage d'eau brute et d'une unité de prétraitement (pré chloration, flottation, décantation, filtration)
- Construction d'infrastructures de stockage et de séchage des boues (stockage et déshydratation)
- Mise en place d'une unité d'osmose Inverse et d'une unité de post traitement (re-minéralisation et désinfection finale)
- Mise en place d'une conduite de transfert vers les réservoirs existants
- Construction de bâtiments d'exploitation et d'un émissaire de rejet des saumures
- Mise en place d'un système de raccordement à partir de la boucle de 90 KV (câbles souterrains) de la SENELEC
- Création d'une centrale autonome de génération d'énergie



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer à la satisfaction des besoins en eau potable de la population de Dakar à l'horizon 2025
- Assurer une production supplémentaire de 50 000 m³/jour à l'horizon 2017 pour la région de Dakar
- Desservir environ 200 000 personnes supplémentaires à Dakar à l'horizon 2017
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans la banlieue de Dakar
- Réduire les maladies liées à la qualité de l'eau et améliorer les conditions de vie des populations



APERÇU SECTEUR

- Insuffisance de la satisfaction des besoins en eau potable de la population
- Nécessité d'accroître et de diversifier les sources d'alimentation en eau potable
- Forte demande à l'international pour l'exportation du sel

Site touristique de Joal Finio

> Aménager l'île de Joal Finio, appelée *Ile aux coquillages*, longue de 800 m



LOCALISATION

- Petite Côte, dans la région de Thiès, à moins d'une heure du futur Aéroport International Blaise Diagne et à 80 km de la capitale Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



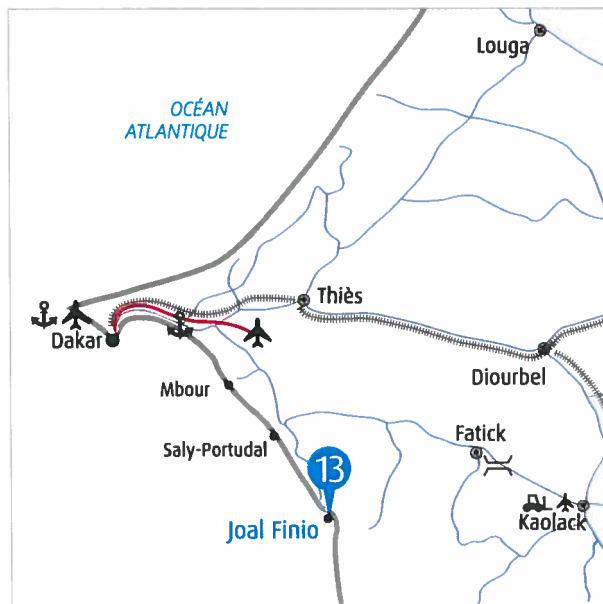
COÛT ESTIMÉ

- Infrastructures : 3 millions US\$
- Hôtels : 13 millions US\$



ACTEURS

- Ministère du Tourisme et des Transports Aériens



CARACTÉRISTIQUES



- Construction d'une parcelle hôtelière d'une capacité maximale de 250 chambres avec des installations annexes
- Construction d'une allée commerciale au bord de la mer
- Construction de deux zones de quais ainsi qu'un mini amphithéâtre
- Aménagement d'une aire de jardin écologique et d'une aire de plage de 750 mètres de long, constituant le domaine public maritime



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer des stations touristiques de nouvelle génération
- Accroître la capacité d'accueil de l'industrie touristique sénégalaise
- Valoriser et diversifier le produit touristique
- Protéger l'environnement pour sauvegarder le littoral de la Petite Côte



APERÇU SECTEUR

- Proximité avec les marchés émetteurs (à 5 heures de vol de l'Europe)
- 3 000 heures de soleil par année
- Nombre de touristes attendus : 1,5 millions en 2016

Site touristique de Mbodiène

> Infrastructures touristiques sur 504 hectares



LOCALISATION

- Petite Côte, dans la région de Thiès, à moins d'une heure du futur Aéroport International Blaise Diagne et à 120 km de la capitale Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



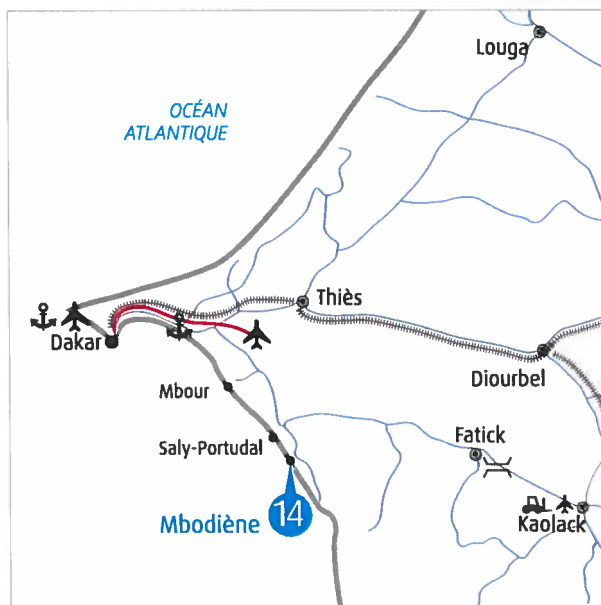
COÛT ESTIMÉ

- Infrastructures : 26 millions US\$
- Hôtels : 380 millions US\$

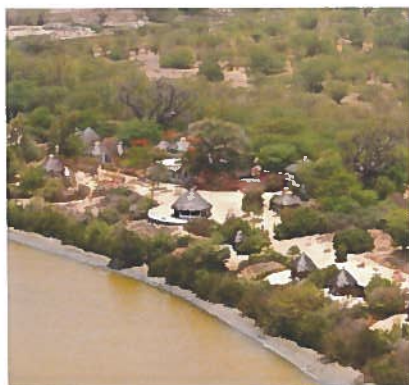


ACTEURS

- Ministère du Tourisme et des Transports Aériens



CARACTÉRISTIQUES



- 4 grandes sous-unités hôtelières de superficie variant de 50 à 80 ha d'une capacité maximale totale de 6 000 chambres avec des installations annexes
- 2 centres commerciaux
- 2 terrains de golf de 18 trous
- Un parc d'attraction thématique
- Des corridors d'accès public à la lagune et à la plage
- 3 ponts piétonniers surplombant la lagune et donnant accès à la plage publique



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer des stations touristiques de nouvelle génération
- Accroître la capacité d'accueil de l'industrie touristique sénégalaise
- Valoriser et diversifier le produit touristique
- Protéger l'environnement pour sauvegarder le littoral de la Petite Côte



APERÇU SECTEUR

- Proximité avec les marchés émetteurs (à 5 heures de vol de l'Europe)
- 3 000 heures de soleil par année
- Nombre de touristes attendus : 1,5 millions en 2016

Site touristique de Pointe Sarène

> Infrastructures touristiques sur 110 hectares



LOCALISATION

- Petite Côte, dans la région de Thiès, à moins d'une heure du futur Aéroport International Blaise Diagne et à 95 km de la capitale Dakar



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité : à réaliser



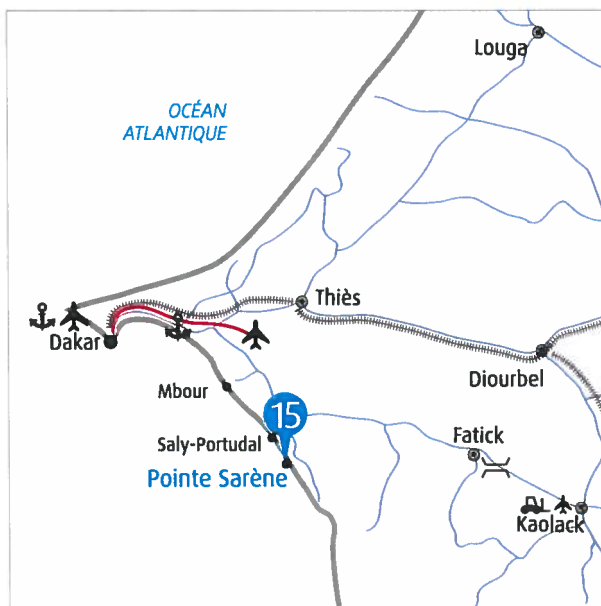
COÛT ESTIMÉ

- Infrastructures : 22 millions US\$
- Hôtels : 260 millions US\$



ACTEURS

- Ministère du Tourisme et des Transports Aériens



CARACTÉRISTIQUES



- Construction de cinq hôtels de superficies variant de 5 à 10 hectares et d'une capacité de 1600 chambres avec des installations annexes
- Construction de 120 villas haut de gamme offrant une vue panoramique sur la mer
- Construction d'un centre commercial comprenant un mini amphithéâtre
- Aménagement d'une base nautique et d'une marina
- Construction de corridors d'accès public à la plage
- Aménagement de plages et de dunes sur plus de 8 km de long



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer des stations touristiques de nouvelle génération
- Accroître la capacité d'accueil de l'industrie touristique sénégalaise
- Valoriser et diversifier le produit touristique
- Protéger l'environnement en vue de sauvegarder le littoral de la Petite Côte



APERÇU SECTEUR

- Proximité avec les marchés émetteurs (à 5 heures de vol de l'Europe)
- 3 000 heures de soleil par année
- Nombre de touristes attendus : 1,5 millions en 2016

Zone Economique Spéciale Intégrée

- > Aménager un espace d'accueil d'activités économiques, doté d'un ensemble d'infrastructures et de services de standard international (50 ha en phase 1)



LOCALISATION

- Diass, région de Thiès



ÉTUDES

- Faisabilité : réalisée
- Techniques : en cours



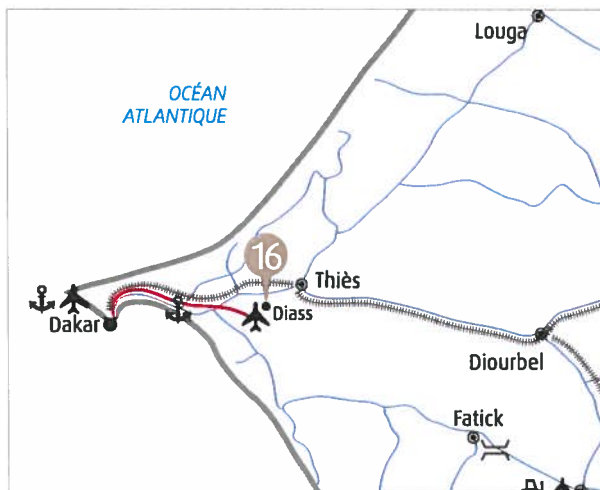
COÛT ESTIMÉ

- 90 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- d'entrepôts sur 5 ha
- de plateaux de bureaux et d'une plateforme logistique
- d'un cargo village jouxtant le futur aéroport international (AIBD) sur 5 ha

Viabilisation de terrains sur près de 40 ha réservée à la mise en place d'industries légères



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Développer des zones dédiées prêtes à l'emploi capables d'exercer un puissant effet d'entraînement sur l'économie nationale
- Positionner le Sénégal comme un hub de plateformes logistiques intégrées en Afrique de l'Ouest
- Accroître la capacité de la zone de fret du nouvel aéroport avec la mise en place du cargo village



APERÇU SECTEUR

- Exonération de droits de douane sur les équipements et les matières premières, admission en franchise de tout droit de douane et taxes fiscales, etc.
- Fourniture de services de guichet unique pour toutes les procédures administratives (création d'entreprise, obtention d'agrèments, de licences, de permis de construire, de divers certificats, etc.) et accès à des services opérationnels et logistiques (banques, assurances, fret, télécommunication, etc.)

> Aménager sur 220 ha une zone dédiée pour l'implantation de quartiers généraux de grandes multinationales et d'entreprises à vocation régionale (50 sièges sociaux et 3000 foyers résidentiels)



LOCALISATION

- Région de Dakar avec plusieurs sites potentiels : actuel Aéroport Léopold Sédar Senghor en partie, Lac Rose, Camp Leclerc ou Diamniadio



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Faisabilité et techniques: à réaliser



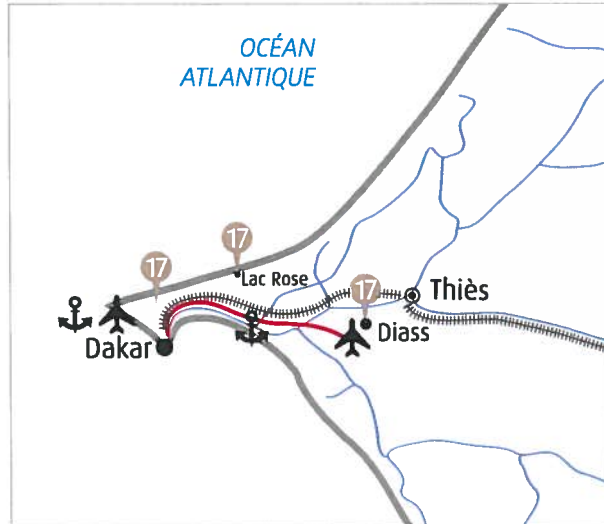
COÛT ESTIMÉ

- 540 millions US\$



ACTEURS

- Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- de bureaux de haut standing
- d'espaces résidentiels
- d'équipements socio collectifs
- de centres commerciaux
- de commerces de proximité, restaurants
- d'écoles primaires, secondaires, etc.
- de services sociaux, administratifs et financiers



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer un effet d'entraînement sur l'économie nationale
- Augmenter de 25% le nombre de foyers aisés / expatriés
- Augmenter de 50% le nombre de bureaux régionaux des organismes internationaux installés à Dakar
- Tripler le nombre de sièges sociaux régionaux de multinationales à Dakar



APERÇU SECTEUR

- Marché local attractif
- Affectation du foncier
- Fort développement du secteur bancaire et des services
- Sénégal au Top 20 en Afrique en termes de nombre de multinationales et d'organismes implantés
- 80 ambassades et consulats installés au Sénégal

> Construire et aménager des logements sociaux



LOCALISATION

- Région de Dakar et dans cinq nouveaux pôles urbains avec un accent particulier dans le triangle Diass-Diamniadio-Pout



ÉTUDES

- Faisabilité et techniques: à réaliser



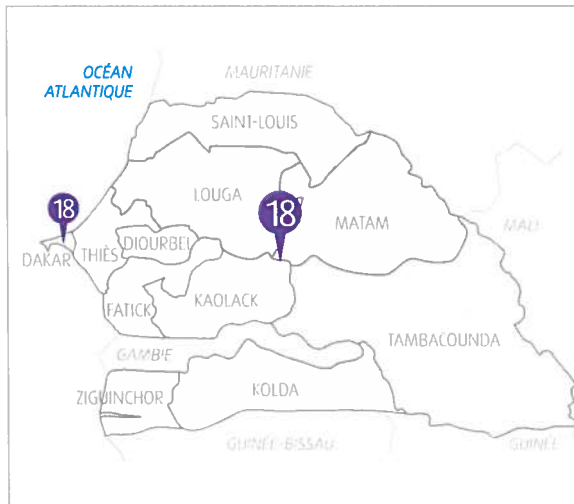
COÛT ESTIMÉ

- 440 millions US\$ par pôle



ACTEURS

- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat



CARACTÉRISTIQUES



- Construction de 10 000 logements sociaux / an (programme décennal)
- Travaux de viabilisation de l'assiette foncière
- Réalisation des travaux de voirie et réseaux divers
- Construction d'équipements socio collectifs
- Aménagement d'espaces verts



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer l'accès au logement
- Faire baisser le coût des loyers
- Améliorer le cadre de vie et le mobilier urbain
- Mettre en œuvre le programme de l'Etat dénommé « Une famille, un toit »
- Améliorer sensiblement les conditions de vie des populations



APERÇU SECTEUR

- Demande croissante de logements
- Création de nouveaux pôles urbains dans Dakar et ses environs
- Déficit en logements estimé à 125 000 unités d'habitation
- Affectation gratuite du terrain avec réseau primaire (eau et électricité)
- Mise à disposition d'un portefeuille de clients par l'Etat (les fonctionnaires) et par les coopératives d'habitat
- Mise en relation avec des banques partenaires

Electrification rurale

> Développer l'offre de service en matière d'électrification rurale



LOCALISATION

- Etendue du territoire national



COÛT ESTIMÉ

- 385 millions US\$



ÉTUDES

- Faisabilité et techniques : à réaliser pour certaines composantes du projet



ACTEURS

- Ministère de l'Energie
- Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER)



CARACTÉRISTIQUES



- Réalisation de 2 454 km de ligne moyenne tension en milieu rural, réalisation de mini réseau basse tension et systèmes photovoltaïques décentralisés, de près de 2 240 villages permettant de desservir environ 101 000 abonnés dans le cadre du programme d'urgence d'électrification rurale
- Extension du réseau moyenne tension dans les concessions partiellement couvertes (les zones concernées englobent 230 villages correspondant à 16 000 nouveaux ménages et 7 000 autres ménages alimentés à travers un service discontinu d'électricité par 9 centrales secondaires alimentées par des groupes diesel)
- Mise en œuvre de 4 nouvelles concessions d'électrification rurale (raccordement de 85 000 nouveaux abonnés et 1 100 villages)



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Atteindre l'objectif d'un taux d'électrification de 60% en 2016
- Créer des pôles de développement viables pour contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté
- Améliorer l'accès des ménages aux services de l'électricité
- Améliorer la qualité et la continuité des services électriques dans les localités alimentées en services discontinus ou avec un mauvais plan de tension
- Améliorer l'accès et la qualité de services sociaux de base par l'électrification



APERÇU SECTEUR

- Au Sénégal, l'accès à l'électricité des populations reste encore faible et fait apparaître un écart important entre populations urbaines et rurales si on se réfère au taux d'électrification (rapport entre le nombre de ménages électrifiés sur le nombre total de ménages) qui s'établit comme suit en 2012 : 54 % au niveau national ; 90 % en zone urbaine et 24 % en zone rurale.
- En outre, le Sénégal ayant adhéré depuis mars 2012 à l'initiative SE4All lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies, compte, à travers ce projet, contribuer à l'atteinte de l'objectif d'accès universel aux services d'électricité.

Energies renouvelables

> Mettre en place des systèmes alternatifs de fourniture d'énergie pour les bâtiments et édifices publics et pour l'éclairage public



LOCALISATION

- Etendue du territoire national



COÛT ESTIMÉ

- 100 millions US\$



ÉTUDES

- Préfaisabilité : à réaliser (sauf pour EPVS)



ACTEURS

- Ministère de l'Énergie
- Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER)



CARACTÉRISTIQUES



- Autonomisation de bâtiments publics par l'implantation de groupes solaires d'une puissance de 1 500 mc par unité et de chauffe-eau solaire dans les structures de santé et mise en place de kit solaires photovoltaïques dans 1 000 villages et localités périurbaines
- Projet pilote de production d'huile à partir des micro-algues sous bassins
- Eclairage public par voie solaire (EPVS) par la mise en place de 35 000 lampadaires solaires



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir un accès à l'électricité solaire photovoltaïque aux structures de santé et scolaires en milieu rural pour l'atteinte des OMD en matière de scolarité, de soins de santé et réduction de la mortalité infantile et maternelle
- Présenter aux acteurs locaux les avantages d'exploitation des terres marginales (tannes) pour la création d'activités génératrices de revenus et le développement local
- Contribuer à la réduction de la facture pétrolière du pays
- Atténuer les charges financières induites par la consommation d'électricité des Collectivités locales



APERÇU SECTEUR

- Le secteur de l'électricité est caractérisé par une très forte dépendance aux importations en produits pétroliers. Ainsi, près de 77% des villages n'ont toujours pas accès à l'électricité du fait qu'ils présentent un faible niveau de rentabilité économique et peu d'intérêt pour le secteur privé.
- La diversification des sources de production d'énergie électrique et de combustibles susceptibles de suppléer la demande en carburants de transport et la baisse de la facture d'éclairage public des collectivités locales constitue un défi majeur.

Réseaux de transport et de distribution de l'énergie

> Etendre et renforcer les réseaux de transport et de distribution en vue du maillage du réseau de transport et de l'électrification des zones



LOCALISATION

- Etendue du territoire national



COÛT ESTIMÉ

- 634 millions US\$



ÉTUDES

- Faisabilité : réalisée pour certaines composantes du projet
- Techniques détaillées : à réaliser pour certaines composantes du projet



ACTEURS

- Ministère de l'Énergie
- SENELEC



CARACTÉRISTIQUES



- Construction d'une ligne d'interconnexion avec la Mauritanie
- Construction de nouvelles lignes 225 kV Kounoune-Patte d'Oie, Mbour-Kaolack, Kaolack-Tamba- Bakel, Tamba-Kédougou, Tamba-Kolda-Ziguinchor
- Renforcement de lignes 90 kV
- Création de nouveaux postes 90/30 kV et 225/30 kV
- Renforcement des réseaux de distribution des régions



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer les conditions de développement de l'électrification rurale, des zones minières à l'Est du Sénégal et des interconnexions avec la sous-région
- Garantir l'évacuation de la puissance des nouvelles centrales
- Garantir la sûreté de fonctionnement du système électrique et améliorer la qualité de service
- Réduction des pertes techniques et augmentation des capacités de dessertes des réseaux de distribution



APERÇU SECTEUR

- Le transport et la distribution de l'électricité sont caractérisés par des réseaux vétustes, saturés et avec des possibilités limitées de secours en cas d'incidents.
- Les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor sont actuellement alimentées par des centrales régionales isolées du réseau interconnecté avec une alimentation électrique non sécurisée, des charges d'exploitation et un coût de production du kWh élevés, et un faible taux de pénétration du réseau de distribution dans ces zones.

Chemin de fer Dakar - AIBD

> Construire une voie ferrée de 50km à écartement standard entre Dakar et l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass (AIBD)



LOCALISATION

- Axe Dakar - Diass



COÛT ESTIMÉ

- 200 millions US\$



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Techniques détaillées : à réaliser



ACTEURS

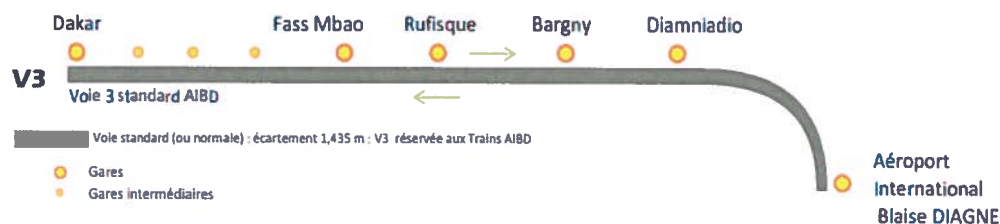
- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement



CARACTÉRISTIQUES



- Ripage des voies 1 & 2, rénovation des voies et sécurisation
- Construction d'une gare ferroviaire et d'un atelier sur le site de l'AIBD
- Construction de 4 nouvelles gares et reconstruction des ouvrages ferroviaires (5 ponts et 45 dalots)
- Mise en place d'un système de télécommunications et de régulation des trains



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre en place une navette pour desservir l'aéroport AIBD et la zone économique spéciale (ZESI)
- Améliorer la mobilité urbaine dans la Banlieue de Dakar



APERÇU SECTEUR

- Longueur de voies ferrées : 906 km de voies existantes et, à l'horizon 2023, 1360 km de nouvelles voies et ~890 km de voies réhabilitées.
- Trafic annuel de 393 millions de tonnes-kilomètres de marchandises et 91 millions de passagers-kilomètres.

Chemin de fer Dakar - Tambacounda - Kedougou - Bamako

Composante 1 du projet intégré Fer de Falémé

> Construire une nouvelle ligne de chemin de fer à écartement standard de 750 km sur le tronçon Dakar - Tambacounda - Kédougou - Falémé



LOCALISATION

- Axe Dakar - Tambacounda - Kédougou - Falémé



ÉTUDES

- Préfaisabilité : réalisée
- Techniques détaillées : à réaliser



COÛT ESTIMÉ

- 1,5 milliard US\$



ACTEURS

- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement



CARACTÉRISTIQUES

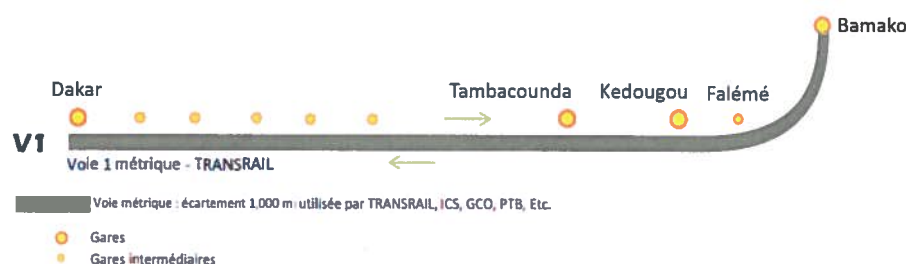


Sur le territoire du Sénégal :

- construction de 750 km de voies ferrées répartis en 439 km entre le Port de Bargny-Sendou et Tambacounda, 311 km entre la mine de fer de Koudékourou (région de Kédougou dans le Sud-Est) et Tambacounda

Sur le territoire du Mali :

- construction de 300 kms de voies ferrées entre Koudékourou au Sénégal, Faléa- Kita et Bamako au Mali



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Favoriser l'exploitation des importantes ressources en minerai de fer dans la région du Sénégal Oriental
- Disposer d'infrastructures permettant d'appuyer le développement minier des pays frontaliers
- Faciliter la circulation des biens et services sur le corridor Dakar - Bamako et dans la sous-région
- Créer une synergie entre les Etats et les opérateurs miniers pour l'exploitation et le transport des minerais



APERÇU SECTEUR

- Longueur de voies ferrées : 906 km de voies existantes et, à l'horizon 2023, 1360 km de nouvelles voies et ~890 km de voies réhabilitées.
- Trafic annuel de 393 millions de tonnes-kilomètres de marchandises et 91 millions de passagers-kilomètres.

Autoroute Thiès - Diourbel - Touba

> Construire une autoroute sur l'axe Thiès - Diourbel - Touba (120 km)



LOCALISATION

- Axe Thiès - Diourbel - Touba



COÛT ESTIMÉ

- 800 millions US\$



ÉTUDES

- Avant projet détaillé : en démarrage



ACTEURS

- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement
- Ageroute



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- de 120 km de voies de circulation de 3,5 m de large dans les 2 sens (2 x 2 voies)
- de 5 échangeurs (1 losange à Thiès sur D701, 3 trompettes simples à Thiès sur RN3, Bambey et Diourbel, 1 trèfle sur la bifurcation Ngabou-Touba)
- de 4 passages supérieurs sur Route nationale et sur routes départementales
- de 12 passages supérieurs sur pistes rurales
- de 20 passerelles (piétons et véhicules non motorisés)
- de 5 postes de péage (2 en pleine voie et 3 sur bretelles)
- des aires de service



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Augmenter la capacité d'écoulement du trafic
- Améliorer les conditions de trafic et de sécurité des zones traversées
- Améliorer l'accès aux services et équipements sociaux
- Améliorer le cadre de vie des populations



APERÇU SECTEUR

- Le secteur des transports constitue l'un des plus dynamiques de l'économie du Sénégal.
- Cet axe permettra de relier des grandes villes du Centre et de l'Est du Sénégal (Touba, Matam, Linguère, etc.) et d'améliorer très sensiblement la mobilité des pèlerins lors des différents événements religieux dans la région de Diourbel, le grand Magal de Touba en particulier (2 millions de pèlerins).

Autoroute Mbour - Fatick - Kaolack

> Construire une autoroute sur l'axe Mbour - Fatick - Kaolack (125 km)



LOCALISATION

- Axe Mbour - Fatick - Kaolack



COÛT ESTIMÉ

- 760 millions US\$



ÉTUDES

- Faisabilité : en cours



ACTEURS

- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement
- Ageroute



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- de 125 km de voies de circulation de 3,5 m de large dans les 2 sens (2 x 2 voies)
- d'échangeurs

Aménagement :

- de route latérales locales pour la desserte des rues des quartiers qui se trouvent être sous l'emprise du corridor de l'autoroute
- de passages souterrains à chaque kilomètre environ en zone urbaine



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au plan national :

- Relever le niveau de service de la route Mbour - Kaolack (doublement de la capacité)
- Disposer d'une voie rapide d'accès aux pôles régionaux de développement
- Améliorer les conditions de trafic et de sécurité
- Améliorer l'accès aux services et équipements sociaux et tendre vers un meilleur équilibre du territoire

Au plan régional :

- Améliorer la liaison entre le Sénégal et les pays de la sous-région (Mali, Guinée, Gambie, etc.)
- Devenir un maillon important de 2 corridors africains majeurs : la trans-côtière (Alger - Tanger - Nouakchott - Dakar - Conakry - Abidjan - Lagos) et la trans-sahélienne (Dakar - Bamako - Djibouti)



APERÇU SECTEUR

- Le secteur des transports constitue l'un des plus dynamiques de l'économie du Sénégal
- Cet axe permettra de relier les grandes villes du Centre et du Sud du Sénégal (Kaolack, Ziguinchor, Kédougou, Tambacounda) et de rallier la sous-région vers le Sud (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali)

Autoroute Thiès - Saint-Louis

> Construire une autoroute sur l'axe Thiès - Saint-Louis (190 km)



LOCALISATION

- Axe Thiès - Saint-Louis



COÛT ESTIMÉ

- 1,2 milliard US\$



ÉTUDES

- Faisabilité : à réaliser



ACTEURS

- Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désendevement
- Ageroute



CARACTÉRISTIQUES



Construction :

- de 190 km de voies de circulation de 3,5 m de large dans les 2 sens (2 x 2 voies)
- d'échangeurs

Aménagements connexes



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au plan national :

- Améliorer la mobilité des personnes et des biens et accroître les performances du sous-secteur routier par la réduction des coûts et de la durée des transports
- Favoriser le développement économique et social d'une zone à forte potentialité agricole (Vallée du Fleuve Sénégal) et touristique
- Favoriser le développement économique et social des zones traversées par la réalisation d'équipements et services sociaux de base

Au plan régional :

- Devenir un maillon important dans la réalisation progressive des grands corridors transcontinentaux que sont l'Eurafricaine (Madrid - Tanger - Nouakchott - Dakar), la trans-côtière (Alger - Tanger - Nouakchott - Dakar - Conakry - Abidjan - Lagos) et la trans-sahélienne (Dakar - Bamako - Djibouti)



APERÇU SECTEUR

- Le secteur des transports constitue l'un des plus dynamiques de l'économie du Sénégal
- Cet axe permettra de relier les grandes villes du Centre et du Sud du Sénégal (Kaolack, Ziguinchor, Kédougou, Tambacounda) et de rallier la sous-région vers le Sud (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali)



www.gcsenegal.gouv.sn

www.investinsenegal.com